

[LETTRÉ AUX CANDIDAT-ES À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2017 \[1\]](#)

7 Avril 2017

Le Syndicat Français des Artistes interprètes profite des élections présidentielles pour réaffirmer ses revendications et questionner les candidat-es à la Présidence de la République.

Il est le syndicat professionnel des artistes dramatiques, chorégraphiques, lyriques, de variétés, de cirque, des marionnettistes et des artistes traditionnels. Le SFA est affilié à la [Fédération du Spectacle CGT](#) [2] et à la [Fédération Internationale des Acteurs](#) [3], et se bat aux côtés de l'ensemble des salarié-e-s du secteur artistique et culturel, qu'ils/elles soient sous contrat ou non, ainsi que toutes les composantes du corps social de la nation, constituant la richesse, la beauté et la diversité de la République.

En ces temps troublés, il nous apparaît primordial d'exiger des propositions politiques responsables et ambitieuses, capables d'apaiser les tensions sociales qui bouleversent les peuples et accentuent les inégalités de classe.

Êtes-vous prêt-e à affirmer avec vigueur que la culture peut contribuer à susciter le désir actif de changer le monde ? Et le souhaitez-vous ?

Sans avoir la prétention de parler de la « culture » avec tout ce que ce terme comporte d'équivoque, nous parlerons simplement des d'artistes interprètes sans qui il n'y a pas de théâtre, pas de cinéma, pas de chanson... Nos métiers sont maltraités et mis à mal par la diminution constante des financements publics avec pour conséquences directes le sacrifice de la création artistique sur l'autel de la dette et la baisse du volume d'emploi dans tous nos secteurs d'activité.

C'est pourquoi au cœur de nos pratiques et de nos préoccupations, nous menons un combat continu :

- **pour l'exercice de la liberté syndicale et contre toutes les formes de discriminations liées à l'âge, au sexe, à l'origine sociale, religieuse, ethnique ou territoriale,**

Pour exemple les femmes artistes-interprètes ont tendance à avoir des carrières plus courtes et à gagner moins que les hommes ; les artistes-interprètes issues des minorités peuvent souffrir d'approches stéréotypées lors des castings et se trouver dans l'impossibilité de voir progresser leurs carrières.

Sur ces points, que comptez-vous faire afin de faire avancer réellement l'égalité dans le secteur du spectacle vivant et de l'audiovisuel ?

- **pour la démocratie culturelle, qui doit garantir l'accès à la culture à toutes et tous, ainsi que la liberté et la diversité de la création artistique.**

Avec la loi NOTRE, les regroupements de certaines régions entraînent aujourd'hui, une détérioration

du dialogue social construit depuis 15 ans dans ces territoires, une diminution des aides, une baisse des volumes d'emplois artistiques, et accentue la volonté d'une concentration des crédits sur des « Pôles d'excellences ». Nous dénonçons la politique culturelle élitiste qui se cache derrière ce terme, et qui réduit à néant l'ambition d'une politique de décentralisation culturelle qui doit profiter à tous. Le service public de la culture ne doit pas être dévoyé dans une culture de l'élitisme pouvant se résumer à la formule suivante : « *la culture par quelques-uns, pour quelques-uns* ».

Quels moyens mettez-vous en œuvre pour que les collectivités puissent conduire des politiques culturelles ambitieuses ?

Reviendrez-vous sur l'organisation d'instances démocratiques qui ne peuvent plus fonctionner telles que les commissions d'attributions des licences d'entrepreneur de spectacle et les Comités régionaux des professions du spectacle (COREPS) ?

- **pour un service public des arts et de la culture auquel doit être attribué une enveloppe budgétaire à la hauteur de ses missions. Nous revendiquons de meilleurs cahiers des charges relatifs aux « labels » (Scènes Nationales, Centres Dramatiques Nationaux, Opéra, Centre Chorégraphique etc...) loin des projets en cours qui souvent laissent entrevoir un abandon progressif de l'intérêt général et de la démocratisation culturelle.**

Comment pensez-vous le budget que vous souhaitez consacrer aux arts ?

Allez-vous remettre clairement au cœur des entreprises labellisées leurs missions de service public (de création, production et/ou diffusion des œuvres) et revenir par exemple sur des projets d'arrêtés comme celui du « Théâtre lyrique d'intérêt national » ou des « CDN » qui ne permettent à ce jour pas de répondre à une pareille ambition

- **pour un soutien à la création cinématographique.**

De nombreux départements ont abandonné depuis plusieurs années les aides à la production cinématographiques, ce sont des lieux de travail qui disparaissent pour de nombreux artistes interprètes.

Quelle est votre ambition en la matière ? Quel rôle souhaitez-vous que joue le CNC et les collectivités au service du cinéma et plus largement de la création audiovisuelle ?

- **face à l'émergence de nouvelles techniques, du développement technologique, des possibilités de travail de l'image etc... il est nécessaire de porter l'attention sur l'intégrité de l'artiste interprète dans l'utilisation de son travail.**

Nous défendons des droits de Propriété Littéraire et Artistique (PLA) qui permettent une rémunération proportionnelle aux exploitations de nos prestations enregistrées, en particulier sur internet.

Que ferez-vous de la loi Hadopi, mais surtout quid de la nature des droits voisins dont bénéficient les artistes interprètes et surtout de la rémunération de ces derniers pour l'exploitation de leurs prestations enregistrées ?

- **Les artistes interprètes sont des acteurs du développement culturel et artistique. Mais pour cela, ils/elles ont besoin de travail et d'emploi. Sans cela, l'artiste perd de vue sa propre raison d'être et ce en quoi son art est indispensable à la société.**

L'article 32 de la loi LCAP, met en danger la présomption de salariat des artistes interprètes en légalisant le travail gratuit.

Êtes-vous prêt à remplacer cet article destructeur pour nos métiers par un article garantissant à la fois l'emploi et la protection sociale des salarié-e-s du spectacle ainsi que les pratiques artistiques exercées en amateur sans mettre en concurrence professionnels et amateurs ?

De plus, la loi dite « Travail », en renversant la hiérarchie des normes dans beaucoup de domaines conduit dans nos secteurs d'activité à la disparition pure et simple de nos couvertures conventionnelles d'ici le 31 décembre 2018.

Si vous êtes élu-e abrogez cette loi afin de permettre aux artistes-interprètes de ne pas être corvéables à merci ou de pouvoir continuer à bénéficier de droits élémentaires comme celui du droit aux vacances (avec le Fond National d'Activités Sociales) qui existe dans le spectacle vivant subventionné, et qui au lieu d'être étendu à d'autres va disparaître pour beaucoup ?

Les réformes successives des prud'hommes jusqu'à la loi dite « Macron » traduisent une volonté délibéré de fragiliser la défense des salarié-es. Les artistes-interprètes qui sont pour l'immense majorité des salarié-es précaires se retrouvent d'autant plus touché-es.

Permettez-vous la mise en place d'une justice prud'homale démocratique à laquelle tous les salarié-es auront accès en commençant par revenir sur la réforme de la loi dite « Macron » qui est catastrophique pour l'ensemble des salarié-es ?

- **pour une protection sociale juste et un droit à la formation.**

Dans le contexte actuel où les heures de travail se réduisent comme peau de chagrin, nous voulons la garantie d'un système d'indemnisation chômage juste et durable jusqu'à ce que le plein emploi nous soulage de la précarité. C'est de nos métiers que nous voulons vivre ! Cela passe aussi par l'accès à la formation tout du long de sa carrière. Le SFA contribue au développement du travail sur la qualité de l'offre de formation professionnelle qualifiante et certifiante proposée par les divers organismes de formation. Enfin, nous voulons des droits à indemnités journalières de la sécurité sociale en cas de maladie ou maternité pour tout-e-s les artistes salarié-e-s.

Quel est votre projet en matière d'assurance chômage, sécuriserez-vous les textes issus de l'accord interbranche du 28 avril 2016 ?

Quelle est votre projet pour la sécurité sociale et la retraite des salariés à emploi discontinu et souvent itinérants que nous sommes (intermittents du spectacle étant le terme le plus souvent utilisé) ?

Quel est votre projet pour ces mêmes salarié-es concernant la formation professionnelle ?

Et plus largement, vous engagez-vous à agir pour la mise en place de droits transférables et mutualisés dans nos secteurs ?

Enfin, au regard des dispositions toujours plus contraignantes sur la circulation des personnes qui sont mises en place, en France comme dans toute l'Europe, les artistes étrangers rencontrent de plus en plus de difficultés à exercer leur art en France et ce, en contradiction avec les engagements internationaux pris par notre pays en matière de diversité culturelle.

Entendez-vous travailler à ce que la politique migratoire ne s'oppose pas à la diversité artistique et culturelle ?
Quels engagements prendriez-vous pour garantir les mêmes droits sociaux à ces travailleurs-ses qui travaillent régulièrement dans l'hexagone ?

La liste des combats que nous menons quotidiennement pour préserver et améliorer les conditions de travail des professionnel-les du spectacle, vivant ou enregistré, est encore longue. Mais l'objet de cette sollicitation n'est pas de faire une liste exhaustive des revendications que nous portons depuis tant d'années. Nos documents de congrès sont d'ailleurs disponibles pour y trouver tous les aspects de nos combats et toutes les propositions pour répondre aux besoins des salarié-e-s ainsi qu'aux enjeux artistiques, culturels et démocratiques.

Cette campagne électorale doit devenir une campagne des plus exigeantes en termes de qualité de programme électoral. Les candidat-e-s à cette élection doivent porter la plus grande attention qui soit aux problèmes sociaux qui s'accroissent jour après jour en France et partout dans le monde.

Rester à l'écoute de chacune des forces vives qui est au plus près des préoccupations en terme d'emploi de tou-te-s les français-es est plus qu'un enjeu électoral. C'est un bien sociétal afin que la sérénité prenne le dessus sur la servilité.

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

[Haut de page](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Audiovisuel](#) [Cinéma](#) [Conventions collectives](#) [Danse](#) [Disque](#) [Doublage](#) [Droits sociaux](#) [International](#)
[Internet](#) [Politiques culturelles](#) [Propriété littéraire et artistique](#) [Radio](#) [Salaires](#) [Spectacle vivant](#)
[Télévision](#)

[Coordonnées du SFA](#)

Syndicat Français des Artistes-interprètes

1, rue Janssen 75019 PARIS

Métro : [Place des Fêtes](#)

Téléphone : 01 53 25 09 09

Télécopie : 01 53 25 09 01

Serveur vocal : 01 53 25 09 00

E-mail : contact@sfa-cgt.fr

Site Web : www.sfa-cgt.fr

- [Lire la suite de Coordonnées du SFA](#)

Accès réservé

Nom d'utilisateur *

Mot de passe *

- [Demander un nouveau mot de passe](#)

- [Tous droits réservés © 2019-2020 Syndicat Français des Artistes-interprètes](#)
- [Mentions légales](#)
- [Crédits](#)
- [Contact](#)
- [LEKTUM](#)
- [Drupal](#)

URL source (modified on 18/05/2022 - 14:25): <https://sfa-cgt.fr/news/1408>

Liens

[1] <https://sfa-cgt.fr/news/1408>

[2] <http://www.fnsac-cgt.com/>

[3] <http://fia-actors.com/>